

Mairie de Marvejols
9, Av. Savorgnan de Brazza
48100 MARVEJOLS

Département de la Lozère
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 avril 2016

Reçu à la Préfecture de la Lozère
Le 15 AVR. 2016
Bureau du courrier

OBJET :

**Tarifs communaux :
fixation**

Rapporteur :
Marcel MERLE

VOTE

Pour	Contre	Abstentions
20	0	7

Certifiée exécutoire compte tenu :

de sa transmission en Préfecture en date du 13/04/2016

de son affichage en Mairie en date du 13/04/2016

Le Maire

Marcel MERLE

L'an deux mille seize, le jeudi sept avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MERLE, Maire

Date de la convocation : 1^{er} avril 2016

Etaient présents (24) : ACHET Elisabeth - BAKKOUR Abdeslam - BARRERE Jean-Pierre - CHAT Fabienne - COCHET Hervé - de LAGRANGE Monique - DELMAS Roselyne - FELGEIROLLES Aymeric - GALIZI Raphaël - GIRMA Dominique - GIRMA Gilbert - MABRIER Bernard - MALIGE Thomas - MARTIN-MATTAUER Emilie - MATHIEU Elisabeth - MERLE Marcel - MICHEL Angélique - MOULIS Marc - NOGARET Lise - PALUMBO-COCHET Marjory - PINOT Bernard - ROBERT Patrick - SEGURA Matthias - SOLIGNAC Emmanuelle.

Absents excusés (0) :

Excusés ayant donné pouvoir (3) : BUNEL Josiane (pouvoir à MATHIEU Elisabeth) - CHAUVEAU Juliette (pouvoir à FELGEIROLLES Aymeric) - FOISY Christine (pouvoir à MOULIS Marc)

Secrétaire de séance : Aymeric FELGEIROLLES

Vu les propositions faites par la Commission des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

• **Approuver** la modification des tarifs communaux, à compter du 1^{er} juillet 2016 (voir tableau joint) :

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A Marvejols, le 11 avril 2016

Le Maire

Marcel MERLE

BUDGET 2016

TARIFS COMMUNAUX (TTC)

Applicables à compter du 1^{er} juillet 2016

SALLE POLYVALENTE (tarifs TTC)

Associations Marvejolaises	Gratuit pour une première utilisation Majoration si chauffage : 55,00 €/jour Majoration si repas: 200,00 €	Chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril.
	A partir de la seconde utilisation : 110,00 €/jour Jour Supplémentaire: 55,00 € Majoration si chauffage : 55,00 €/jour. Majoration si repas: 200,00 €	Chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril Gratuité pour les Ets scolaires hors association des parents d'élèves et gratuité pour les associations caritatives reconnues d'utilité publique
Associations hors Marvejols	Premier jour : 350,00 € Jour supplémentaire : 175,00 € Majoration si chauffage : 55,00 €/jour. Majoration si repas: 200,00 €	Chauffage du 1 ^{er} octobre au 30 avril.
Forfait ménage en cas de non-respect du règlement d'utilisation de la salle (utilisation sans repas)		
200,00 €		